Bienvenue à l'Assemblée générale de Natixis

23 MAI 2018 / PALAIS BRONGNIART / PARIS

Ouverture de séance



François **Pérol**Président du conseil
d'administration de Natixis

QUORUM PROVISOIRE

En actions 84,20%

	Nombre d'actions		Nombre de voix	
	AGO	AGE	AGO	AGE
Pouvoirs présents et représentés	49 574 655	49 574 655	49 574 655	49 574 655
Pouvoirs au président	6 038 717	6 036 722	6 038 717	6 036 722
Votes par correspondance	2 585 420 147	2 585 420 017	2 585 420 147	2 585 420 017
Totaux	2 641 033 519	2 641 031 394	2 641 033 519	2 641 031 394

AGO : assemblée générale ordinaire - AGE : assemblée générale extraordinaire



Documents mis à disposition des actionnaires (1/2)

- ▶ Insertions publiées au **B.A.L.O.** les 11 avril et 7 mai 2018 ;
- ▶ Insertion publiée dans LES PETITES AFFICHES le 7 mai 2018 ;
- ▶ Insertions publiées dans LES ÉCHOS du 11 avril et 7 mai 2018 ;
- ▶ Insertions publiées dans LE REVENU du 13 avril et 11 mai 2018 ;
- Brochure de convocation et copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires du 2 au 4 mai 2018 :
- Copie des lettres adressées aux commissaires aux comptes et aux représentants du comité d'entreprise le 7 mai 2018, et des avis de réception;
- ▶ Document de référence 2017 ;

- Comptes annuels, tableau des affectations du résultat, comptes consolidés;
- Compte-rendu des opérations sociales durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 :
- Rapports du conseil d'administration ;
- Rapports complémentaires du conseil d'administration sur les résolutions et sur le gouvernement d'entreprise;
- Rapports des commissaires aux comptes ;
- Liste des administrateurs et de leurs fonctions dans d'autres sociétés ;
- Renseignements sur les administrateurs dont la ratification de la cooptation ou le renouvellement de mandat sont inscrits à l'ordre du jour.



Documents mis à disposition des actionnaires (2/2)

- Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes ;
- ► Texte des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration et tous tableaux et annexes visés par la loi ;
- Brochure de convocation adressée aux actionnaires ;
- Dernier bilan social de l'entreprise accompagné de l'avis du Comité Central d'Entreprise;
- Rapport sur les rémunérations au titre de l'exercice 2017 des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de Natixis;

- Montant global, certifié exact par les commissaires aux comptes, des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées;
- ▶ Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des Impôts ;
- Statuts ;
- Pouvoirs des actionnaires représentés, formulaires de vote par correspondance, certificats des intermédiaires habilités;
- ► Feuille de présence certifiée par le bureau (déposée avant le vote des résolutions).



Ordre du jour - Assemblée générale mixte

- ► Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2017 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions et engagements réglementés ;
- Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 aux dirigeants mandataires sociaux François Pérol et Laurent Mignon;
- ▶ Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du conseil d'administration et au Directeur Général pour l'exercice 2018 ;
- ➤ Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations versées aux personnes visées à l'article L,511-71 du Code monétaire et financier durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

- ► Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- ► Renouvellement du mandat de quatre administrateurs, à la suite de leur démission pour favoriser l'échelonnement des mandats ;
- ► Non-renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant ;
- ▶ Intervention de la Société sur le marché de ses propres actions ;
- ▶ Délégation de compétence au conseil d'administration pour décider une augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne;
- Modification des statuts de la Société ;
- ▶ Délégation au conseil d'administration pour mettre les statuts en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires ;
- Pouvoirs pour les formalités.



Programme de l'assemblée

Plan stratégique New Dimension – Focus sur les ambitions en Responsabilité Sociale et Environnementale

Présentation du métier Assurance

Résultats 2017, dividende, structure financière, résultats du 1er trimestre 2018

Gouvernance de Natixis et présentation de François Riahi

Travaux du comité des rémunérations

Rapports des commissaires aux comptes

Présentation des résolutions

Questions des actionnaires

Vote des résolutions

Conclusion



Relations avec les actionnaires de Natixis



www.natixis.com

Toutes les informations (rendez-vous et publications)

Téléphone

0 800 41 41 41 Service & appel gratuits

Internet actionnaires@natixis.com

Courrier

Natixis

Relations actionnaires individuels BP4

75060 Paris Cedex 02

Club des actionnaires
Ouvert à partir d'une action
Comité consultatif
des actionnaires de Natixis



Préparation de l'assemblée



Dématérialisation de l'envoi de la brochure de convocation

En 2018, campagne jumelée avec l'Institut Gustave Roussy

4 € reversés pour chaque accord d'actionnaire au nominatif

Au total, plus de 41 % des actionnaires au nominatif ont accepté.



Vote Préalable par Internet à l'assemblée (VPI)

Ouvert du 7 mai au 22 mai 2018 15 heures

6 787 actionnaires ont voté par le VPI, soit 127 659 111 voix



Consultation préalable des actionnaires de Natixis

Consultation sur le site Internet de Natixis pendant 3 semaines

4 thèmes principaux se dégagent à 59 %

Stratégie	17 %
Affectation du résultat (politique de distribution, dividende)	16 %
Évolution du cours de l'action	13 %
La structure financière	13 %



Plan stratégique New Dimension et ambitions RSE

Laurent **Mignon**Directeur Général de Natixis





1

2014-2017 Succès de New Frontier 2

2018-2020 **Ambitions stratégiques**

3

2018-2020 **Objectifs financiers**

4

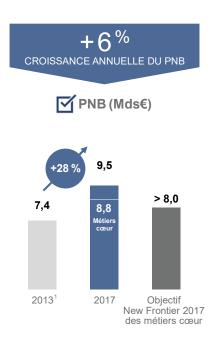
Responsabilité Sociale et Environnementale

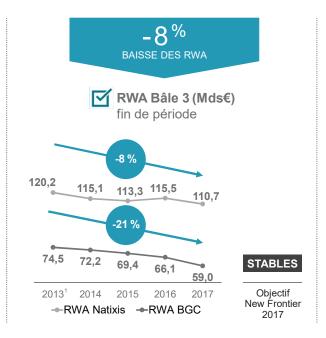


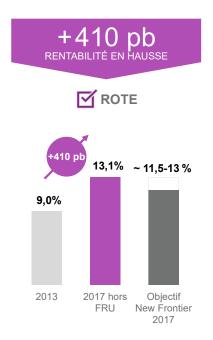




Succès de New Frontier : atteinte de nos objectifs



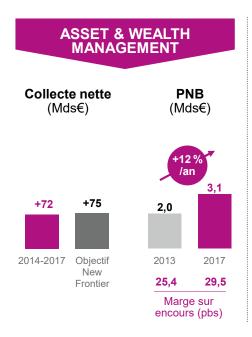


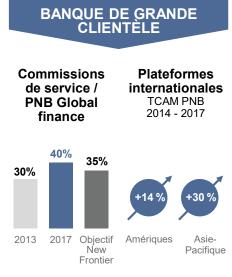


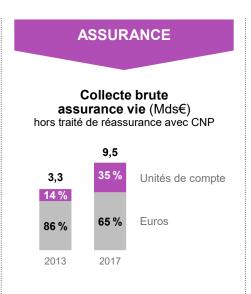
(1) Chiffres 2013 incluant la GAPC et hors éléments exceptionnels



Une activité commerciale soutenue pour nos 4 pôles métiers





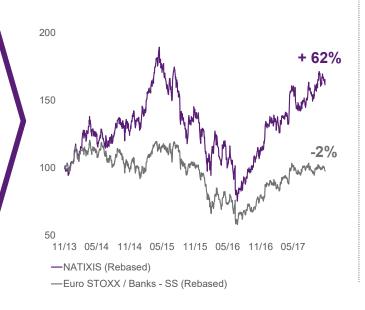




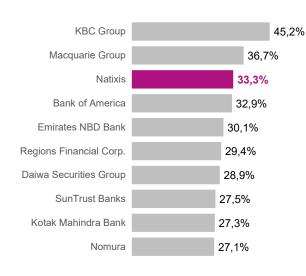


Forte création de valeur pour les actionnaires

Évolution du cours de bourse de Natixis vs. pairs Européens depuis le précédent Investor Day (14/11/2013 = base 100)



Natixis:
3º banque
en termes
de Total
Shareholder
Return entre
2012-2016
TSR annuel
moyen



Source: Factset au 10/11/2017

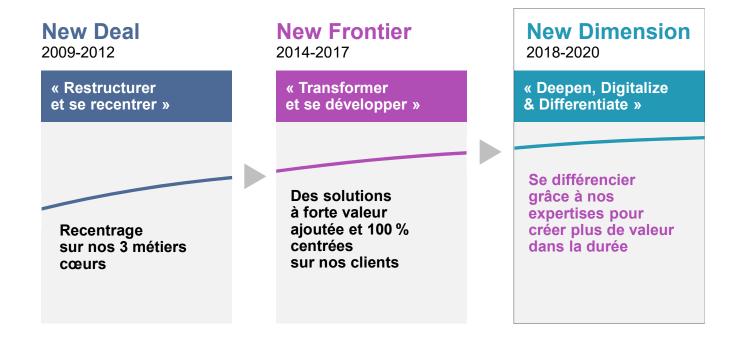
Source : BCG Value Creators report 2017







Ambitions stratégiques







dimension Un ROTE en hausse et soutenable





Développer notre mix-métiers équilibré

Construire sur nos forces

CRÉATION DE VALEUR

- ▶ Métiers à ROE élevés et soutenables
- ▶ Potentiel de création de valeur supplémentaire à partir de nos expertises

DIVERSIFICATION

- ▶ Par activité
- ▶ Par géographie
- ▶ Par type de client

RÉSILIENCE

- ► Maîtrise des risques
- Accès aux réseaux Caisses d'Epargne et Banques Populaires







Se différencier au sein de chacun de nos métiers

Nos objectifs

AWM

Affirmer notre position de leader mondial dans la gestion active, par la taille, la profitabilité et la capacité à innover

> 100 Mds€

Collecte nette cumulée d'ici 2020

BGC

Devenir une banque de référence sur 4 secteurs-clé et être reconnue comme une banque de solutions innovantes

~ 6 %

PNB / RWA d'ici 2020

Assurance

Conforter notre position d'assureur de premier plan en France

~ 90 Mds€ 1

AuM en Assurance vie d'ici 2020

SFS

Accélérer
la transformation
digitale
de nos métiers
et devenir
un pure-player
des Paiements
en Europe

x 1,5

Revenus des Paiements d'ici 2020



Deux accélérateurs de croissance

Accélération des synergies de revenus avec les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne

~ 400 M€

2018-2020

Intensifier les relations commerciales avec les réseaux du Groupe BPCE

AWM et ASSURANCE

Programme de **relance de l'épargne financière** dans les réseaux

SFS

Développer de **nouvelles offres** pour les réseaux

Élargir le périmètre des entités du Groupe couvertes par SFS

Investir dans le digital Budget IT ré-alloué à des projets digitaux de transformation et d'optimisation

> 450 M€

2018-2020

Améliorer l'efficacité de nos métiers

S'appuyer sur les **données et l'Intelligence Artificielle** pour développer des services client sur mesure

Digitaliser les offres et les parcours client

Investir dans les **nouvelles technologies** (blockchain) et les *business models* **novateurs** (PayPlug, Dalenys, etc.)



L'agilité : au cœur du succès de New dimension...

Flexibilité des coûts ~30%
des dépenses
ajustables,
à horizon 2020

Degré de variabilité

Fixe Frais fixes Personnel Rémunérations Vari

de personnel externe
"IT Run" "IT Change"

Rémunérations Variable variables Embauches

Capacité d'ajustement permanente

Organisation simplifiée

ORGANISATION

Suppression en moyenne de 2 niveaux hiérarchiques

Redéfinition des rôles de leadership, avec une augmentation de 35 % du nombre moyen de collaborateurs rattachés directement à un manager

MÉTHODES DE TRAVAIL

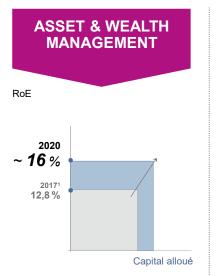
Transformation de nos méthodes de travail pour **simplifier** les tâches quotidiennes, favoriser **la collaboration**, **la responsabilisation et l'innovation**

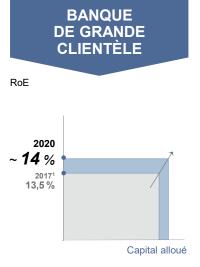
- Des outils et équipements mobiles unifiés pour tous
- ▶ Des espaces de travail plus flexibles

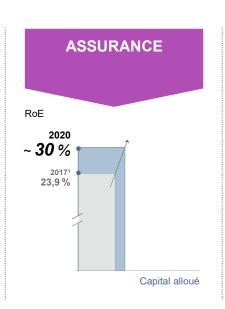


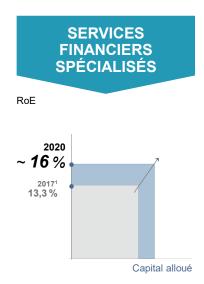


Stratégie Asset-smart : Investir dans nos métiers à forte rentabilité...





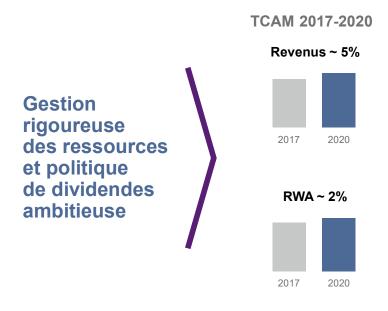






⁽¹⁾ Sur la base des nouvelles règles normatives y compris l'allocation du capital à 10,5 % des RWA

...tout en maintenant un contrôle strict des RWA



~ 4 Mds€

de capital libre généré (après croissance organique) disponibles pour distribution, avec un objectif de CET1 fully-loaded à 11 % d'ici fin 2020



> 3 Mds€

Paiement minimum de dividendes sur la période 2018-2020

Jusqu'à ~ 1 Md€

Acquisitions potentielles et/ou distribution complémentaire de dividendes

> 60 %

Taux de distribution minimum pour chaque année du plan







Création de valeur au niveau Natixis



PNB > **10 Mds€** en 2020 ~ **2** % TCAM des RWA avec un impact accrétif sur le ROE

CHARGES D'EXPLOITATION

TCAM 2017-2020

< 3 %

Effet ciseau positif dans tous nos métiers
Capacité permanente

d'ajustement de la trajectoire de dépenses, si nécessaire

CET1 « FULLY-LOADED »

OBJECTIF 2020 APRÈS DISTRIBUTION

11 %

de chaque exercice
Ratio total de fond propres :
14 %
Ratio de levier¹ ≥ 4 %

Supérieur à 10,5 % à la fin

ROTE

13-14,5 %

OBJECTIF 2020

Coût du risque / PNB < 3 % sur la durée du plan Hypothèse de taux d'impôt inchangé aux États-Unis

Objectif soutenable dans un environnement « Bâle 4 »²

CAPITAL LIBRE GÉNÉRÉ

~ 4 Mds€

2018-2020

> 3 Mds€ redistribués sous forme de dividendes

Jusqu'à ~ 1 Md€ de croissance externe et/ou de dividendes exceptionnels

Hausse du taux de distribution minimum par an de 50 % à > 60 %



⁽¹⁾ Selon les règles de l'Acte délégué publié par la Commission Européenne le 10 octobre 2014, après l'annulation des opérations avec les affiliés, en attente d'autorisation de la BCE. (2) Sur la base de notre interprétation actuelle des impacts de Bâle 4

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



Renforcer notre impact en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale

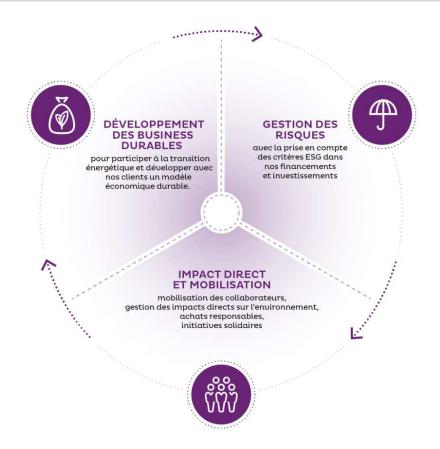
- Accompagner nos clients dans leur transition à long terme vers un modèle durable
- ► Gérer les risques environnementaux et sociaux induits par nos activités
- S'appuyer sur nos expertises pour devenir une banque de référence dans les financements verts et durables
- ▶ Développer l'intégration des critères ESG dans la gestion d'actifs pour répondre aux besoins des investisseurs

Objectif 2020 Maintenir notre position de leader dans le financement des énergies renouvelables Doubler les revenus issus du green business

Arranger des émissions obligataires vertes et sociales pour 10 Md€



Notre politique de Responsabilité Sociale et Environnementale se structure autour de trois piliers





Nos réalisations en matière de responsabilité sociale et environnementale



IMMOBILIER DURABLE

Agent certificateur du premier prêt immobilier commercial verte en Europe pour les tours DUO à Paris : futur siège de Natixis à très haute performance énergétique.



PRÉSERVATION DU CAPITAL NATUREL

Mirova a lancé le Land Degradation Neutrality Fund, en partenariat avec les Nations Unies, avec un objectif de 300 M\$.



OBLIGATIONS SOCIALES

Natixis a co-arrangé pour Danone la toute première émission obligataire à impact social de 300M€.



GESTION DE NOTRE IMPACT DIRECT SUR L'ENVIRONNEMENT

Avec la signature de Paris Action Climat, Natixis s'est engagée à réduire de 20 % les consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de ses immeubles franciliens en 2020 (base 2010).



UNE PERFORMANCE RSE RECONNUE

Natixis enregistre de solides performances RSE et figure dans l'indice Euronext Vigeo Europe 120, qui rassemble les 120 entreprises les plus performantes de la zone euro en matière de RSE.





Le métier de l'assurance



Jean-François **Lequoy** Membre du comité de direction générale de Natixis en charge des activités d'assurance



1

Le marché de l'assurance

2

La **position du Groupe**en assurance

3

Les ambitions du groupe 2018-2020







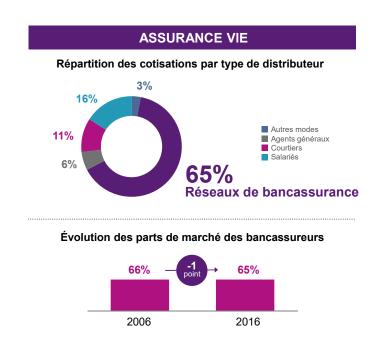
Le marché de l'assurance : 208 Md€ de cotisations en 2017

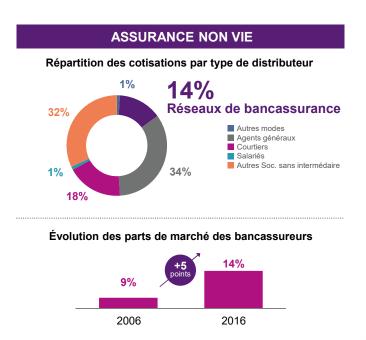
	ACTIVITÉ	2017	Var. 17/16
Assurances de Personnes	Assurance vie Assurance Maladie et accidents corporels ¹	132 Md€ 22 Md€	-1,8 % 4,5 %
Assurances de biens et de responsabilité	 Automobile Multirisque Habitation Dommages aux biens des professionnels Responsabilité civile générale Construction Autres (Protection Juridique, Transports, Pertes pécuniaires) 	54 Md€	2,3%

(1) Vie ; Prévoyance (Décès, Soins de santé, Incapacité – Invalidité - Dépendance, Retraite, Emprunteur) Source FFA; Données Mars 2018



Une position des bancassureurs plus forte en assurance vie qu'en assurance non vie





Source FFA - Tableau de bord 2015 - 2016







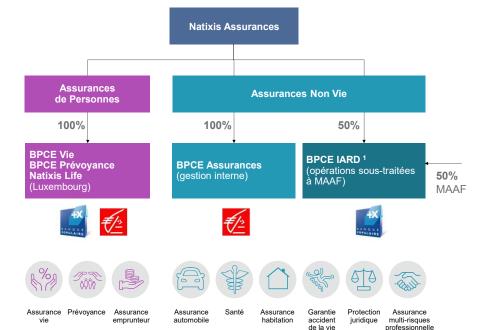
Natixis Assurances porte les ambitions du groupe BPCE dans le secteur de l'assurance

Par le biais de ses filiales, Natixis Assurances conçoit, souscrit et gère les contrats distribués par les réseaux BP et CE¹ à leurs clients particuliers et professionnels Natixis Assurances est la plateforme d'assurance du Groupe BPCE

Natixis Assurances est organisée en **deux métiers**:

Assurances de Personnes, intégrée totalement en 2016

La branche **Assurances Non Vie** opère avec **deux business models différents** et a été consolidée en 2017 lorsque Natixis Assurances a acquis les 40 % restant dans BPCE Assurances

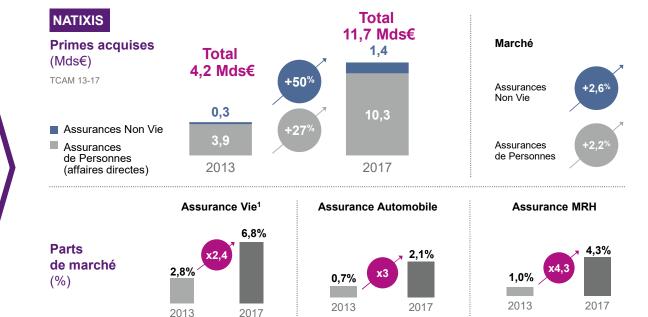






Un assureur qui connait une forte croissance

Natixis Assurances a intégré le TOP 10 des assureurs en France en 2017





(1) Affaires directes Source FFA

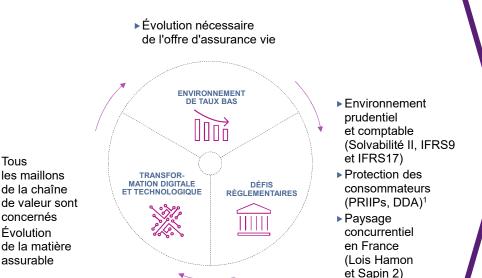


LES AMBITIONS DU GROUPE 2018-2020



Natixis peut s'appuyer sur ses atouts pour s'adapter à la profonde transformation du secteur de l'assurance

Une transformation sans précédent des métiers de l'assurance, source d'opportunités pour les nouveaux acteurs



NOS POINTS FORTS

Société récente

Potentiel de croissance exceptionnel au travers des réseaux BP & CE2, offrant la garantie de revenus récurrents pendant la durée de vie du plan et au-delà

Accès à l'expertise de Natixis et BPCE

NOTRE AMBITION

Conforter notre position d'assureur de premier plan en France proposant une expérience client différenciante et une performance opérationnelle au plus haut niveau

(1) PRIIP : Produits d'investissement de détail fondés sur l'assurance ; IDD : Directive sur la distribution de produits d'assurance (2) Réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne



▶ Tous

concernés

assurable

▶ Évolution

Une croissance mécanique liée à la montée en puissance des affaires nouvelles des Caisses d'Épargne

Assurances de Personnes)

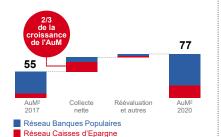
Asseoir notre position parmi les 5 leaders de l'assurance en France

1

Tirer parti de la forte collecte nette des CE¹ pour développer nos AuM

+12%

TCAM AuM² entre 2017 et 2020



2

Exploiter pleinement le potentiel du Groupe BPCE sur toutes les lignes métier

+8%

TCAM primes acquises de 2017 à 2020

- Favoriser le multi-équipement en prévoyance
- Conquérir le marché des Professionnels

3

S'adapter à l'environnement de taux bas

 Maintenir une part significative d'unités de comptes dans les primes brutes afin de transformer rapidement la structure des AuM



de **produits en unités de compte dans les AuM**² en 2020 (22 % sur la période 9M 2017)

 Poursuivre la diversification des allocations d'actifs en s'appuyant sur l'expertise AM et BGC et adapter les taux de rendement des contrats 4

Devenir un leader du marché grâce à notre expérience client différenciante et à notre performance opérationnelle

- Étendre le modèle innovant de relation client déployé dans le réseau CE au profit du réseau BP¹
- Automatiser et rationaliser les processus de service client
- Améliorer le parcours client grâce au digital et à une meilleure exploitation de la data

(1) Réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne (2) Provisions techniques – affaires directes



Intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur

Assurances Non Vie

Devenir un bancassureur de plein exercice pour les réseaux du Groupe BPCE



Déployer un modèle opérationnel unique pour les réseaux du Groupe BPCE

- En 2020, BPCE Assurances reprendra toutes les activités nouvelles des réseaux BP et CE¹ auásein d'une plate-forme unique dédiée aux clients particuliers
- BPCE IARD sera dédiée aux clients professionnels

2

Exploiter pleinement le potentiel du Groupe BPCE sur toutes les lignes métier

+8%

TCAM primes acquises de 2017 à 2020

+1 million

Contrats en portefeuille entre 2017 et 2020 3

Devenir un leader du marché, notamment grâce à notre expérience client différenciante

- Un nouveau système de gestion des sinistres
- Automatisation et outils en libre-service
- Parcours client amélioré grâce à la digitalisation et à une meilleure exploitation de la data

4

Maintenir l'un des meilleurs ratios combinés du marché

<94%₂

Ratio combiné en 2020

malgré des investissements importants :

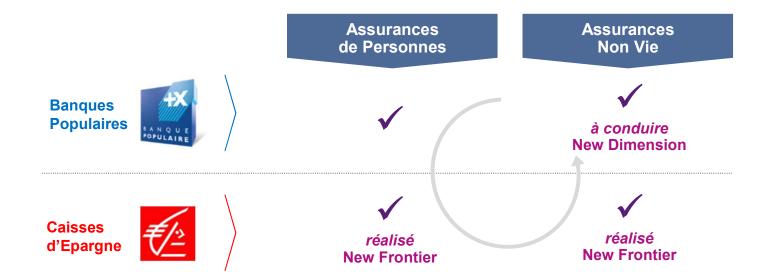
- Création d'une plate-forme unique d'assurance non-vie pour les réseaux BP et CE¹
- Mise en place d'un nouveau système de gestion des sinistres de dernière génération

Marché français (2016)³:

98%



Conclusion : devenir progressivement un assureur de plein exercice







Résultats 2017 et structure financière

Laurent **Mignon**Directeur Général de Natixis

2017 : "New Frontier" – succès de la mise en œuvre Accélération de la création de valeur

Données hors éléments exceptionnels

PNB +9 % CHARGES D'EXPLOITATION +5 %

- Le PNB atteint 9,5 Md€ en 2017, en hausse de +9 % vs. 2016, avec de solides performances pour tous nos métiers : +15 % dans l'AWM, +12 % en Assurance et +7 % dans la BGC. Gestion disciplinée des RWA : RWA -4 % vs. 2016
- ▶ 446 M€ de synergies de revenus avec les réseaux du Groupe BPCE à fin décembre 2017
- ► Les charges d'exploitation s'élèvent à 6,5 Md€ en 2017, en progression de +5 % vs. 2016, générant un effet ciseaux positif de 4pp en 2017
- ▶ Le RBE est en hausse de +19 % vs. 2016

250 pb

Amélioration du coefficient d'exploitation vs. 2016 à 68,9 %

CET1 FL 10.65 %

- Ratio CET1 fully-loaded¹
 de 10,65 % après dividende,
 +25 pb vs. 2016
- ➤ ~160pb de génération de capital en organique en 2017
- ► IFRS9 : impact FTA ≤15 pb

0,37 €

Dividende ordinaire en numéraire par action² Ratio de payout de 74 % (BPA 0,50 €)

ROTE ³ 12,3 %

- ► **RoTE**⁽³⁾ **de 12,3** % en 2017, +240 pb vs. 2016
- ► RoTE⁽³⁾ de 12,6 % au 4T17, +270 pb vs. 2016, grâce notamment aux métiers de l'AWM et de l'Assurance
- Ratio coût de risque/PNB de 2,7 %

Impact positif du TCJA⁴ en 2018 et au delà :

< 29 %

Taux d'imposition estimé pour 2020 vs. ~32 % anticipé dans "New Dimension" (au 20/11/2017)



⁽¹⁾ Sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013, y compris compromis danois (2) Sujet à l'approbation de l'assemblée générale du 23 mai 2018 (3) Voir note sur la méthodologie (4) Selon notre interprétation actuelle du TCJA (Tax Cuts and Jobs Act)

Résultats 2017 Résultat net +25 % vs. 2016 et un RoTE de 12,3 %, +240 pb vs. 2016

Hors éléments exceptionnels 1

En M€	2017	2016	2017 vs. 2016	
Produit net bancaire	9,497	8,700	9 %	
dont métiers	8,810	8,064	9 %	
Charges	(6,540)	(6,208)	5 %	
Résultat brut d'exploitation	2,957	2,493	19 %	
Coût du risque	(258)	(305)	(15)%	
Mise en équivalence et autres	56	91		
Résultat avant impôt	2,755	2,278	21 %	
Impôt	(848)	(794)		
Intérêts minoritaires	(192)	(113)		
Résultat net – pdg – retraité	1,715	1,372	25 %	

Le PNB est en progression de +9 % vs. 2016, grâce à l'ensemble des métiers, et notamment à l'AWM (+15 %), l'Assurance (+12 %) et la BGC (+7 %)

Les charges sont en augmentation de +5 % vs. 2016, Il en résulte un effet ciseaux positif (4 pp) et un coefficient d'exploitation en baisse de 250 pb à 68,9 %. Le RBE est en hausse de +19 % vs. 2016 à 3,0 Md€

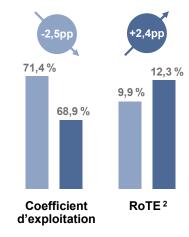
Le coût du risque baisse de 15 % vs. 2016, malgré un renforcement des provisions générales de 60 M€ enregistré hors pôles. Le résultat avant impôt progresse de +21 % vs. 2016

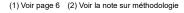
Le taux d'imposition publié, hors l'impact net positif au 4T17 de la réforme fiscale aux US, s'établit à 34 %, en ligne avec la guidance

Les intérêts minoritaires sont en hausse vs. 2016, grâce aux meilleures contributions de Coface et de certains affiliés européens dans la gestion d'actifs

Le RoE des métiers² atteint le niveau de 13,8 %, en hausse +160 pb vs. 2016

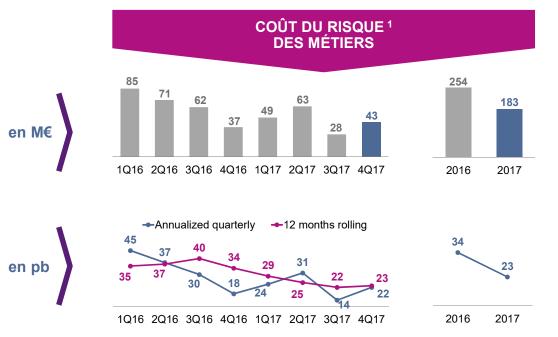
Le RoTE de Natixis² s'améliore de +240 pb vs. 2016 à 12,3 %







Coût du risque Amélioration du coût du risque de 34 pb en 2016 à 23 pb en 2017



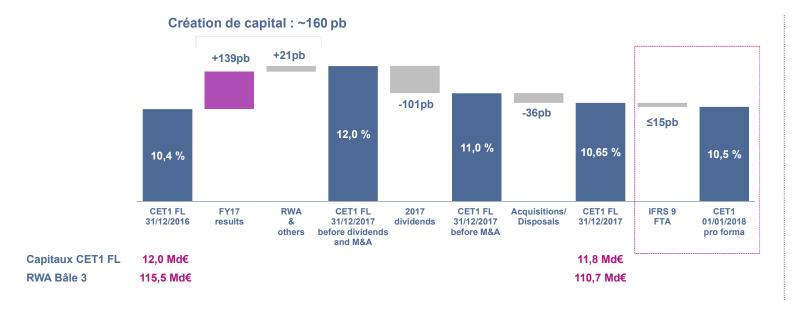






Structure financière

Ratio CET1 fully-loaded ¹ de 10,65 % au 31 déc. 2017 après dividende de 0,37 € par action pour 2017



- ➤ Poursuite d'une gestion stricte des RWA (-1 % vs. fin sept. 2017 et -4 % vs. fin 2016)
- ► Impact de IFRS9 FTA de ≤15 bps sur le ratio CET1 de Natixis
- Un ratio de levier > 4 %² et un LCR > 100 % à fin décembre 2017

0,37 €
Dividende ordinaire
en numéraire par action³

(1) Sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013, y compris compromis danois – sans mesures transitoires (2) Voir note sur la méthodologie (3) Sujet à l'approbation de l'assemblée générale du 23 mai 2018



2 - Internal Natix

Une politique de dividende clairement affirmée



CALENDRIER 2018

Date de détachement :

28 mai

Date de paiement :

30 mai

Prélèvements à la source pour les personnes physiques résidant fiscalement en France

Prélèvement forfaitaire non libératoire à titre d'acompte d'impôt sur le revenu (sauf dispense):

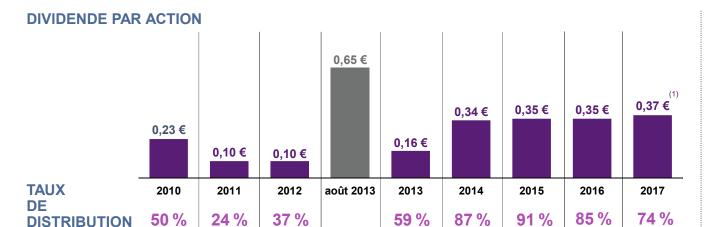
12,8 %

Prélèvements sociaux :

17,2 %



Une création de valeur durable pour les actionnaires





(1) Proposition soumise à l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2018

NATIXIS BEYOND BANKING

Résultats du 1^{er} trimestre 2018



1^{er} trimestre 2018 : démarrage prometteur du plan New Dimension Accent mis sur la création de valeur menant à un RoTE élevé à 15,4%

Données hors éléments exceptionnels

PNB +8 %

CHARGES D'EXPLOITATION +5 %

- Le PNB atteint 2,4 Md€ au 1T18, en hausse de +8% vs. 1T17 à change constant, avec des contributions de tous nos métiers : AWM +20%, Assurance +8%, SFS +5% et BGC +1%. Une meilleure efficacité des RWA qui diminuent de -4% vs. 1T17
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1,8 Md€ au 1T18, en progression de +5% à change constant, générant un effet de ciseaux positif de 3pp (4pp hors la contribution au FRU)
- Le RBE est en hausse de +16% à 663M€

190 pb

Amélioration du coefficient d'exploitation⁽²⁾ à 66,0 %

CET1 FL¹ 10,7 %

- ► Un ratio CET1 fully-loaded⁽¹⁾
 de 10,7%, en hausse par rapport
 au niveau de 10.6% au 4T17
- ▶ IFRS9 : impact FTA de -10pb

42 pb

Génération organique de capital au 1T18 (hors IFRIC 21)

RoTE² 15,4 %

- Un RoTE⁽²⁾ de 15,4 % au 1T18, en hausse de 290pb sur un an. Rentabilité en hausse dans l'ensemble des métiers
- ► Ratio coût de risque/PNB <2,0% au 1T18

+15%

Hausse de la capacité bénéficiaire à 502 M€

Les variations des éléments du compte de résultat sont exprimées par rapport à 1T17 et à change constant, sauf mention contraire (1) À voir note sur la méthodologie (2) À voir note sur la méthodologie et hors IFRIC 21



Résultats du 1^{er} trimestre 2018 Niveau élevé du RoTE à 15,4%, en hausse de +290bps vs. 1T17

Données hors éléments exceptionnels(1)

M€	1T18	1T17	1T18 vs. 1T1	1T18 vs. 1T17 7 Change constant
PNB	2,441	2,358	4%	8%
dont métiers	2,281	2,209	3%	8%
Charges	(1,778)	(1,743)	2%	5%
Résultat brut d'exploitation	663	615	8%	16%
Coût du risque	(43)	(70)		
Mise en équivalence et autres	13	17		
Résultat avant impôt	632	561	13%	
Impôt	(219)	(227)		
Intérêts minoritaires	(61)	(28)		
Résultat net pdg – retraité	351	306	15%	
Retraitement de l'impact IFRIC 21	151	130		
Résultat net pdg – retraité - hors impact IFRIC	502	436	15%	

Le PNB est en hausse de +8% vs. 1T17, grâce principalement à une bonne dynamique en AWM (+20%), en Assurance (+8%) ainsi que chez Coface (+29%). Le PNB de la BGC et de SFS est également en croissance vs. 1T17

Les charges sont bien maitrisées, Effet ciseaux positif (+4pp) hors contribution au FRU (à change constant et courant). Le coefficient d'exploitation⁽²⁾ s'améliore de 190pb à 66,0% et le RBE progresse de +16%

Le résultat avant impôt est en hausse de +13% vs. 1T17, avec une réduction du niveau de provisionnement de plus d'un tiers

Le taux d'imposition s'établit à ~35% au 1T18, reflétant la non déductibilité des contributions au FRU et la taxe de risque systémique des banques en France. Guidance de ~30% pour 2018

Le RoE des métiers⁽²⁾ atteint 16,9% au 1T18, en hausse de +190pb sur un an et avec une rentabilité en progression dans l'ensemble des métiers

Le RoTE de Natixis⁽²⁾ est en hausse de +290pb vs. 1T17 à 15,4%. Hausse du résultat net de +15% sur un an et une capacité bénéficiaire équivalente à 180pb de génération annuelle de capital





Commentaires et données sur les variations de PNB, des charges et du RBE vs. T1 17 à change constant, sauf mention contraire (1) À voir page 7 de la présentation des résultats (2) À voir note sur la méthodologie et hors IFRIC 21

Gouvernance de Natixis



François **Pérol**Président du conseil
d'administration de Natixis

La gouvernance de Natixis au 23 mai 2018





Composition du conseil d'administration





Laurent Mignon, Président du

François Pérol,

François Riahi

Directeur Général de Natixis à compter du 1er juin 2018



Travaux du comité des rémunérations



Nicolas de Tavernost

Président du comité des rémunérations Administrateur indépendant



1

Exercice 2017

Rémunération du Président du conseil d'administration Rémunération du **Directeur Général** 2

Exercice 2018

JUSQU'AU 1^{ER} JUIN 2018 Politique de rémunération du **Président du conseil** d'administration

Politique de rémunération du **Directeur Général**

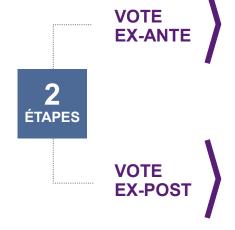
APRÈS LE 1^{ER} JUIN 2018 3

Rémunération de la **population régulée**



Loi « Sapin 2 »

Loi du 9 décembre
2016 relative
à la transparence,
à la lutte contre
la corruption
et à la modernisation
de la vie économique :
vote des actionnaires
sur les rémunérations
des dirigeants
mandataires sociaux
des sociétés cotées



Approbation de la politique (principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature).

Vote l'année suivante sur l'application des principes précédemment approuvés

- ▶ L'assemblée statue sur l'ensemble des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur,
- ▶ Le versement des éléments de rémunération variables, annuels ou exceptionnels, ne peut intervenir qu'après approbation par l'assemblée générale.



Rémunération du Président du conseil d'administration – Exercice 2017

Rémunération du Président du conseil d'administration ► Rémunération fixe : 0 €

▶ Rémunération variable : 0 €

▶ Pas d'action de performance

▶ Pas d'indemnité de cessation de fonction

 Jetons de présence directement attribués à BPCE



Rémunération du Directeur Général

- Rémunération fixe : 960 000 € en 2017
- Rémunération variable annuelle, plafonnée et déterminée à partir de critères quantitatifs et stratégiques
- Éligibilité à l'attribution gratuite d'actions de performance dans le cadre de plans de rémunération long-terme (« LTIP ») :
 29 911 actions de performance attribuées en mai 2017
- Avantages annexes
- Prévoyance et couverture santé
- ▶ Indemnité de cessation de fonction soumise à conditions de performance et de non-concurrence

Plafond de la rémunération variable à 200 % de la rémunération fixe

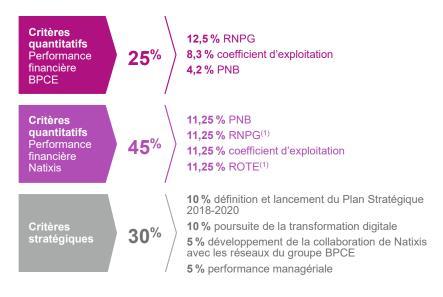


Modalités de détermination de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2017 Montant de la rémunération variable annuelle cible :

1 152 000 €, soit 120 % de la rémunération fixe

% maximal théorique attribuable : **156,75** % du montant de la rémunération variable cible

Cumul des attributions de rémunération variable (variable annuel & « LTIP ») : plafond à **200** % de la rémunération fixe

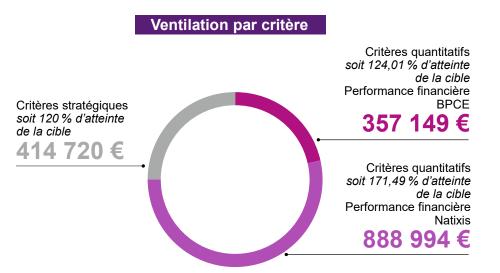


(1) Hors éléments exceptionnels



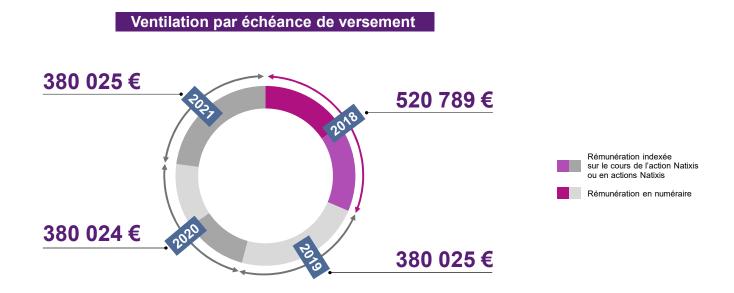
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2017

Montant
de la rémunération
variable au titre
de l'exercice 2017
arrêté par le conseil
d'administration
de Natixis après avis
du comité
des rémunérations
à 1 660 863 €





Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2017





Politique de rémunération du Président du conseil d'administration – Exercice 2018

Jusqu'au 1er juin 2018

Rémunération du Président du conseil d'administration

- ▶ Rémunération fixe : 0 €
- ▶ Rémunération variable : 0 €
- ▶ Pas d'action de performance
- ▶ Pas d'indemnité de cessation de fonction

 Jetons de présence directement attribués à BPCE



Politique de rémunération du Président du conseil d'administration – Exercice 2018

À partir du 1er juin 2018

Rémunération du Président du conseil d'administration ▶ Rémunération fixe : 300 000 €

▶ Rémunération variable : 0 €

▶ Pas d'action de performance

▶ Pas d'indemnité de cessation de fonction

 Jetons de présence directement attribués à BPCE



Politique de rémunération du Directeur Général – Exercice 2018

Rémunération fixe

960 000 € annuels bruts jusqu'au 1er juin 2018

800 000 € annuels bruts à partir du 1^{er} juin 2018

Indemnités de cessation de fonction & de non concurrence Éligibilité
aux attributions
d'actions
de performance
dans le cadre
de plans
long-terme
(« LTIP »)

Équivalent de 20 % de la rémunération fixe

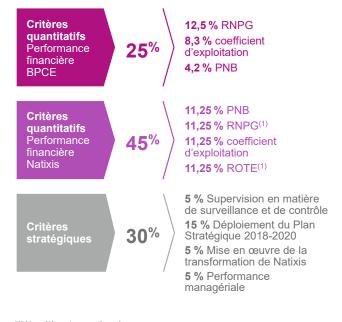
Protection sociale

Santé, prévoyance, régimes de retraite obligatoire Modalités de détermination de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2018

Montant de la rémunération variable annuelle cible : 120 % de la rémunération fixe

% maximal théorique attribuable : **156,75** % du montant de rémunération variable cible

Cumul des attributions de rémunération variable (variable & « LTIP ») : plafond à **200** % de la rémunération fixe

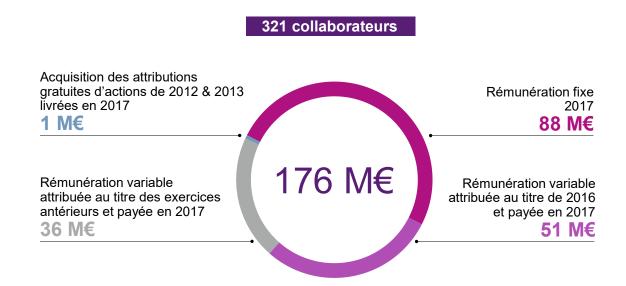


(1) Hors éléments exceptionnels



Rémunération de la population régulée

Enveloppe globale des rémunérations versées⁽¹⁾ à la population régulée



(1) hors charges employeur et rémunération collective (intéressement/participation en France)



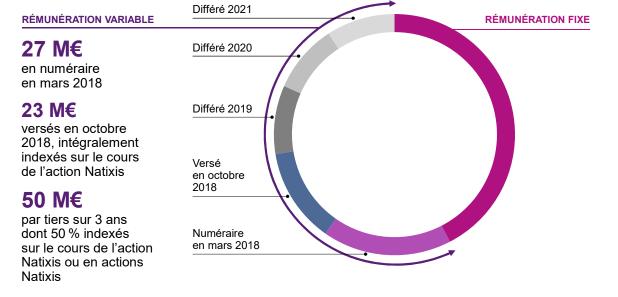
Rémunération de la population régulée

Enveloppe globale des rémunérations attribuées(1) à la population régulée au titre de l'exercice 2017

189 M€ dont 100 M€ variable

de rémunération

(1) Montant hors charges patronales et rémunérations variables collectives (participation intéressement en France)







Rapport des Commissaires

aux Comptes



Rapport sur les comptes consolidés (1/2)

Opinion

>

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nous vous rappelons les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle :

- émissions de lettres de confort et attestations,
- ▶ revues de procédures de conformité ou de dispositifs de contrôle interne sur des projets réglementaires ou processus réglementés,
- ▶ mission d'organisme tiers indépendant sur les informations RSE du rapport de gestion.



Rapport sur les comptes consolidés (2/2)

Points clés de l'audit

Notre rapport fait état des points clés de l'audit des comptes consolidés de Natixis. Il décrit, pour chaque point clé de l'audit, les risques et estimations identifiés, l'approche d'audit mise en œuvre pour y répondre et justifie ainsi notre appréciation des comptes consolidés.

Les points clés de l'audit des comptes consolidés de Natixis sont les suivants :

- ▶ Dépréciation de prêts et créances sur base individuelle,
- ▶ Provisions pour risques juridiques et de non-conformité,
- ▶ Évaluation des instruments financiers classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur,
- ▶ Provisions techniques d'assurance,
- ▶ Impôts différés actifs liés aux pertes fiscales reportables.

Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires

)

Nous n'avons pas d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction



Nous rappelons les responsabilités de la direction et du comité d'audit.

Responsabilités des CAC



Nous faisons mention de notre rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et leurs conclusions.



Rapport sur les comptes annuels (1/2)

Opinion

>

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nous vous rappelons les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle :

- émissions de lettres de confort et attestations,
- ▶ revues de procédures de conformité ou de dispositifs de contrôle interne sur des projets réglementaires ou processus réglementés,
- ▶ mission d'organisme tiers indépendant sur les informations RSE du rapport de gestion.



Rapport sur les comptes annuels (2/2)

Points clés de l'audit

Notre rapport fait état des points clés de l'audit des comptes annuels de Natixis. Il décrit, pour chaque point clé de l'audit, les risques et estimations identifiés, l'approche d'audit mise en œuvre pour y répondre et justifie ainsi notre appréciation des comptes annuels.

Les points clés de l'audit des comptes annuels de Natixis sont les suivants :

- ▶ Dépréciation de prêts et créances sur base individuelle,
- ▶ Provisions pour risques juridiques et de non-conformité,
- Évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs.

Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires.

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction

Nous rappelons les responsabilités de la direction et du comité d'audit.

Responsabilités des CAC

Nous faisons mention de notre rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et leurs conclusions.

Rapport sur les engagements et conventions réglementés

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements antérieurs à l'exercice 2017, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

Adhésion de Natixis au contrat d'assurance souscrit par BPCE auprès de Arial CNP Assurances :

Avenant à destination des dirigeants ne bénéficiant pas du régime de retraite des dirigeants exécutifs du Groupe BPCE ou du régime de retraite « Garantie de ressources Natixis ».

Nous avons été avisés des engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration du 2 mai 2018 à l'occasion de la nomination de Monsieur François Riahi en qualité de Directeur Général, laquelle doit prendre effet le 1er juin 2018

- Engagement fixant les termes et conditions de l'indemnité susceptible d'être due à François Riahi en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général
- Accord de non-concurrence, en cas de cessation de son mandat de Directeur Général
- ▶ Bénéfice des régimes de retraite obligatoire
- ▶ Bénéfice du régime de prévoyance et santé



Rapport sur la résolution 18

Émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents d'un plan épargne entreprise Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une augmentation de capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre (résolution n°18).

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.





Résolutions sounises au vote



Aline **Braillard**Secrétaire du conseil
d'administration de Natixis

Présentation des 22 résolutions de l'assemblée générale mixte



1^{re}, 2^e et 3^e résolutions : Comptes 2017 et affectation du résultat

1re résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017

Bénéfice net : 1 678 M€

2e résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017

Bénéfice net part du groupe : 1 669 M€

3e résolution

Affectation du résultat

Résultat net comptable de l'exercice 2017 : 1 678 182 285,17 €

Dividende : 0,37 € par action

détaché le 28 mai 2018 mis en paiement le 30 mai 2018



4^e résolution : Conventions réglementées



Approbation des conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Conventions réglementées préalablement autorisées par le conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale

1 seule convention autorisée (avenant d'adhésion au contrat collectif d'assurance relevant de l'article 82 du Code général des impôts souscrit par BPCE auprès de Arial CNP Assurances)

Cette convention intéresse indirectement Laurent Mignon, Directeur Général



5^e et 6^e résolutions : Approbation des éléments composant

la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président du conseil d'administration et au Directeur Général

5e résolution

Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à François Pérol, Président du conseil d'administration en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce

Aucune rémunération

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

6e résolution Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Laurent Mignon, Directeur Général en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce

Part fixe : 960 000 €

Part variable attribuée : 1 660 863 €

Attribution gratuite d'actions

de performance « LTIP » : 29 911 actions

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

Sous conditions de présence et de performance



7^e résolution : Approbation de la politique de rémunération du Président du conseil d'administration

7e résolution

Approbation des principes et critères de détermination des éléments de rémunération du Président du conseil d'administration pour l'exercice 2018 en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce

- ▶ Jusqu'au 31 mai 2018 : Aucune rémunération
- ▶ À compter du 1er juin 2018 : Rémunération annuelle fixe de 300 000 euros bruts

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)



8^e résolution : Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général



Approbation des principes et critères de détermination des éléments de rémunération du Directeur Général en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce

Part fixe : déterminée en fonction des compétences et expertises nécessaires à l'exercice de ses fonctions et en cohérence avec les pratiques de marché sur des fonctions similaires

- ▶ Jusqu'au 31 mai 2018 : 960.000 euros annuels bruts
- ▶ À compter du 1er juin 2018 : 800.000 euros annuels bruts

Part variable : subordonnée à la réalisation d'objectifs quantitatifs et stratégiques prédéterminés dont le versement d'une fraction significative est conditionnel, différé dans le temps et attribué sous forme de titres Natixis ou d'instruments équivalents

« LTIP » : acquisition conditionnelle et liée à la performance relative du titre Natixis

Cumul Part variable + « LTIP » ≤ 200 % part fixe

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)



9e résolution : Rémunération versée à la population régulée



Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations versées à la population régulée (personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier) durant l'exercice 2017

Montant de l'enveloppe⁽¹⁾ : **175,69 M€** (Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

(1) hors charges employeur et rémunération collective (intéressement/participation en France)



10^e résolution : Ratification de la cooptation de Bernard Dupouy



Ratification de la cooptation de Bernard Dupouy en qualité d'administrateur

Remplacement de Michel Grass le 1er août 2017

Durée du mandat : jusqu'à l'échéance du mandat en cours, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018



11^e à 14^e résolution : Renouvellement d'administrateurs à la suite de leur démission pour favoriser l'échelonnement des mandats

11e

14e

résolution

11e résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Bernard Oppetit

12e résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur d'Anne Lalou

13e résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Thierry Cahn

14e résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Françoise Lemalle

Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021

Le comité des nominations a émis un avis favorable à ces renouvellements



15^e et 16^e résolutions : Cessation et non renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant

15e et 16e résolutions

Constatation de la cessation du mandat de la société Mazars SA (15e résolution), commissaire aux comptes titulaire, sans pourvoir à son remplacement

Constatation de la cessation du mandat de Franck Boyer (16e résolution), commissaire aux comptes suppléant, sans pourvoir à son remplacement

Natixis, avec 2 commissaires aux comptes titulaires et suppléants, satisfait aux obligations légales en matière de nombre de commissaires aux comptes (article L. 823-2 du Code de commerce)



17^e résolution : Intervention de la Société sur le marché de ses propres actions

17e résolution

Renouvellement de l'autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des rachats d'actions de la Société

Exemples possibles de rachat d'actions par la Société :

- ▶ l'animation du contrat de liquidité ;
- ▶ l'attribution ou la cession aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, de plan d'épargne salariale, de programme d'achat d'actions ainsi que l'attribution d'actions gratuites ou toute autre forme d'allocation d'actions aux membres du personnel ;
- ▶ l'annulation d'actions ;
- ▶le paiement ou l'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

Limite : 10 % du capital, étant précisé que la Société ne peut détenir plus de 10 % de son propre capital

Prix d'achat maximal : 10 € par action

Plafond : 3 138 305 787 €

Durée : 18 mois



18° résolution : Délégation de compétence au conseil d'administration (augmentation du capital réservée aux adhérents de plan d'épargne)

18e résolution

Augmentation de capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

Délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de développer l'actionnariat salarié

Limite : **50 M€** en nominal

(venant s'imputer sur le Plafond Global de 1,5 Md€ prévu à la 14e résolution de l'assemblée générale du 23 mai 2017)

Prix : fixé par le conseil d'administration et au moins égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription (70 % si durée d'indisponibilité ≥ 10 ans)

Durée : 26 mois



19^e résolution : Modification des statuts



Article 19 des statuts : commissaires aux comptes

Harmonisation des statuts avec l'article L. 823-1 du Code de commerce dans sa rédaction issue de la loi Sapin 2. La désignation d'un commissaire aux comptes suppléant n'est désormais obligatoire que lorsque le titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle.



20e résolution : Délégation au conseil d'administration



Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, conformément à l'article L. 225-36 du Code de commerce, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire



21^e résolution : Pouvoirs pour les formalités



Pouvoirs pour les formalités

Pouvoirs pour effectuer les publications et formalités légales



22^e résolution : Engagements réglementés



Approbation des engagements réglementés visés par l'article L. 225-42-1 du Code de commerce pris au bénéfice de François Riahi

Engagements réglementés préalablement autorisés par le conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale :

- ▶ Indemnité de cessation de fonctions
- ▶ Indemnité de non-concurrence
- ▶ Bénéfice d'une protection similaire à celle des salariés de Natixis en matière de couverture santé, de prévoyance, et de régimes de retraite obligatoire

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)





Séance de questions réponses



QUORUM DÉFINITIF

En actions 84,20%

	Nombre d'actions		Nombre de voix	
	AGO	AGE	AGO	AGE
Pouvoirs présents et représentés	49 642 469	49 642 469	49 642 469	49 642 469
Pouvoirs au président	6 038 717	6 036 722	6 038 717	6 036 722
Votes par correspondance	2 585 420 147	2 585 420 017	2 585 420 147	2 585 420 017
Totaux Dont votes par Internet	2 641 101 333 132 777 156	2 641 099 208 132 777 156	2 641 101 333 132 777 156	2 641 099 208 132 777 156

AGO : assemblée générale ordinaire - AGE : assemblée générale extraordinaire



Vote des résolutions



Conclusion